

## **7<sup>E</sup> RAPPORT ANNUEL**

**POUR L'ANNÉE FISCALE SE TERMINANT LE 31 MARS 2017**

# **Canadian Organization of Paramedic Regulators/Organisation canadienne des régulateurs paramédicaux**

**Halifax, N.-É.**

**Le 26 mai 2017**

Au nom du Conseil de la COPR/OCR, j'ai l'honneur de déposer le septième rapport annuel de la Canadian Organization of Paramedic Regulators/Organisation canadienne des régulateurs paramédicaux (COPR/OCR).

En 2008, la COPR/OCR a été créée pour faire face aux enjeux de la mobilité de la main-d'œuvre consécutifs aux amendements apportés au chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur, entrés en vigueur en 2009. Les régulateurs paramédicaux de chaque province se sont réunis et se sont entendus sur une déclaration d'intention qui a mené à l'élaboration d'une stratégie pour leur permettre de se conformer à l'ACI. S'appuyant sur un objectif commun, toutes les provinces ont transmis des lettres d'appui à la nouvelle COPR/OCR et un financement fédéral a été obtenu pour amorcer le travail.

La COPR/OCR a d'abord été constituée en 2010 et est devenue une société de régime fédéral peu après. Une collaboration à l'échelle nationale a ainsi pris naissance et elle continue maintenant de croître en mettant l'accent sur les domaines propres à l'ACI et à la réglementation de la profession de technicien ambulancier paramédical (TAP).

En 2016/2017, le Conseil de la COPR/OCR s'est réuni en tout à huit reprises et le comité exécutif à neuf reprises. Toutes les réunions ont eu lieu par téléconférence, à l'exception d'une réunion du Conseil en personne précédant l'Assemblée générale annuelle.

La réunion de juin a permis au Conseil de procéder à un examen en profondeur du plan stratégique et du budget proposé pour l'année fiscale 2017/2018.

## **Vision stratégique**

*« La COPR/OCR a pour vision et pour objectif d'offrir un forum officiel et de représenter les intérêts collectifs de tous les régulateurs paramédicaux canadiens. Le but de la COPR/OCR est d'être une source primordiale d'information, de mieux faire comprendre la réglementation de la profession de technicien ambulancier au Canada et de contribuer à faire constamment progresser la profession. »*

## **Plan stratégique**

L'année 2016/2017 a présenté de multiples défis et possibilités pour la COPR/OCR. Le travail se poursuit pour appliquer le plan stratégique triennal de l'organisation en mettant l'accent sur les objectifs suivants :

- Communication constante et productive entre les juridictions pour promouvoir l'amélioration de la réglementation et la sécurité du public.

- Élaboration d'un consensus national sur les compétences professionnelles pour les TAP.
- Mise en place d'une approche intégrée pour la mobilité de la main-d'œuvre au Canada.
- Sensibilisation à l'importance de la profession de TAP au Canada.
- Création d'un cadre pour l'évaluation des TAP formés à l'étranger et leur admission à la pratique.
- Reconnaissance de l'autorité de la COPR/OCRP en tant qu'organisme de réglementation de la profession paramédicale au Canada.

Des initiatives stratégiques ont été évaluées et classées par ordre de priorité selon les secteurs suivants :

- Pratiques optimales en matière de réglementation;
- Liens entre les intervenants;
- Approche fondée sur des preuves; et
- Viabilité de l'organisation.

## Progrès opérationnels 2016/2017

En fonction des secteurs prioritaires, les interventions suivantes ont été retenues pour les trois années à venir. En 2016/2017, le travail a débuté dans tous les secteurs jugés prioritaires et plusieurs autres jugés secondaires.

Secteur prioritaire	Interventions recommandées
<b>OBJECTIF : Pratiques optimales en matière de réglementation</b>	
<b>Mobilité de la main-d'œuvre</b> Priorité : Haute	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer et maintenir l'outil pour la mobilité de la main-d'œuvre de l'ACI; établir un cycle de révision</li> <li>• Reconnaître et aplanir les différences entre les juridictions</li> <li>• Développer une terminologie commune</li> </ul>
<b>Partage de renseignements entre les juridictions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et maintenir un protocole de partage des données</li> <li>• Reconnaître et développer des accords de partage des données pour appuyer l'échange d'informations entre les juridictions</li> </ul>
<b>Normes professionnelles</b> Priorité : Haute	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représenter la COPR/OCRP à la table de refonte du PNCP de l'APC</li> <li>• Reconnaître et rechercher le consensus sur les normes entre les différents régulateurs</li> </ul>
<b>Évaluation des équivalences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les connaissances sur la situation actuelle (p. ex., nombre de candidats, pays d'origine, provinces qui admettent des candidats à la pratique)</li> <li>• Maintenir les connaissances sur les pratiques actuelles parmi les régulateurs</li> <li>• Développer des normes</li> <li>• Développer des outils à l'intention des régulateurs</li> <li>• Développer des protocoles d'évaluation des candidats formés à l'étranger</li> </ul>

<b>PARAMÈTRE : Liens entre les intervenants</b>	
<p><b>Stratégie de communication</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une stratégie et des documents de communication pour appuyer les activités de la COPR/OCRP</li> <li>• Faire appel à la technologie</li> <li>• Préparer des documents de base</li> <li>• Définir et clarifier les rôles/mandats des principaux intervenants (tableau synoptique)</li> <li>• Désigner les personnes responsables de maintenir les liens</li> <li>• Préparer un rapport sur les examens pour les établissements de formation</li> </ul> <p>Site Web de la COPR/OCRP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier les besoins commerciaux pour le site Web de la COPR/OCRP, identifier les sources de financement et les besoins en matière de ressources selon le cas</li> <li>• Identifier et appliquer une refonte du site Web pour appuyer les initiatives en matière d'évaluation des équivalences</li> <li>• Maintien du site Web à jour</li> </ul>
<b>PARAMÈTRE : Approche fondée sur des preuves</b>	
<p><b>Examens d'admission à la pratique</b>            Priorité : Haute</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir et appliquer un protocole de vérification continue pour l'administration des examens et la production de rapports</li> <li>• Appliquer un protocole pour l'ajout et le retrait des questions d'examen; obtenir une ou des source(s) viable(s) de financement pour le programme d'examens</li> <li>• Maintenir un budget équilibré pour le programme d'examens</li> <li>• Définir les exigences en matière de rapports et voir à la préparation de rapports périodiques</li> <li>• Développer et mettre en œuvre un système de communication directe des résultats aux étudiants</li> <li>• Développer et appliquer un système de rapports statistiques pour les régulateurs et les établissements de formation</li> <li>• Développer et appliquer un plan de gestion des risques relatif aux examens</li> <li>• Développer et appliquer un programme d'assurance de la qualité relatif aux examens</li> </ul>
<p><b>Maintien des compétences</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rester aux courant des dispositions prises par les diverses juridictions pour le maintien des compétences</li> </ul>

<b>PARAMÈTRE : Viabilité de l'organisation</b>	
<b>Gestion des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'évaluation organisationnelle des risques</li> <li>• Définir les catégories de risque</li> <li>• Développer un tableau des probabilités/impacts et classer les risques</li> <li>• Identifier les mesures d'atténuation des risques</li> <li>• Développer et appliquer une stratégie de gestion des risques</li> </ul>
<b>Gouvernance et planification de la transition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de maintenir la stabilité et la viabilité de l'organisation par le biais de mesures efficaces :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification de la succession au Conseil de la COPR/OCRP</li> <li>▪ Processus de mise en candidature</li> <li>▪ Politiques de gouvernance et calendrier de surveillance</li> </ul> </li> </ul>

## **Collaboration fructueuse en 2016/2017...**

La COPR/OCRP a été heureuse de continuer son travail avec l'Association des paramédics du Canada (APC) pour la création du profil paramédical canadien, qui est une version révisée du Profil national des compétences professionnelles (PCNP). Ce travail vise à orienter les normes pour la pratique de la profession paramédicale au Canada à l'avenir.

En 2016/2017, la COPR/OCRP s'est aussi jointe à un consortium national créé suite à la décision de l'Association médicale canadienne de se retirer des activités d'agrément des programmes de formation non destinés aux médecins. Le but du consortium est de définir et d'identifier un organisme qualifié pour assumer les responsabilités inhérentes à l'agrément des programmes des professions de la santé au Canada. Les agences, associations et autres intervenants concernant les questions de réglementation à l'échelle nationale/provinciale se sont engagés en ce sens. Le consortium a l'intention de désigner en 2017 un fournisseur qualifié pour ce qui concerne l'agrément.

La collaboration au sein de la COPR/OCRP s'est maintenue tout au long de l'année en partie grâce aux démarches du groupe de travail sur le partage de l'information (GTPI), et aux efforts des juridictions pour faire avancer le dossier des priorités établies.

## **Remerciements**

Comme par le passé, la COPR/OCRP a bénéficié de l'appui et de la générosité de ses membres et du soutien (financier et en ressources humaines) fourni de bon cœur. Au

cours de la dernière année, l'organisation a connu beaucoup de succès et grâce à sa gouvernance, sa viabilité est assurée.

Il faut souligner le dévouement de tous les membres du Conseil et de nos observateurs à l'endroit de la COPR/OCR et de son approche collégiale pour tout ce qui touche la réglementation de la pratique au Canada (consulter l'annexe A).

Je tiens à exprimer mon appréciation sincère aux présidents de nos comités : Bud Avery et Sue Dyck, présidente du comité d'examen, Corey Freedman, président du GTPI, Richard Simpson, président élu de la COPR/OCR et président du Groupe de travail pour la planification stratégique (GTPS) et Janel Swain, présidente du groupe de travail sur les examens (GTE).

Avec les membres bénévoles des comités, les membres de l'exécutif Richard Simpson et James Sullivan ont fourni un appui crucial. Ces personnes ont consacré beaucoup de temps et d'effort à faire avancer nos dossiers prioritaires.

En plus du Conseil, la COPR/OCR ne fonctionnerait pas sans l'aide de son personnel administratif et des ressources pour la gestion des examens : Dale Broemeling (administration), Ben Maartman (administration et examens) et Tammy Leach (gestion des examens). C'est grâce à leurs efforts que nous continuons de fonctionner efficacement dans les limites de notre budget – merci!

En terminant, merci aux nombreux experts qui ont gracieusement fourni du temps et des ressources entre autres pour la gestion des questions et des examens eux-mêmes. Vos efforts font en sorte que les examens d'admission à la profession de la COPR/OCR assurent un niveau élevé de compétences et d'éthique au sein de la profession.

Respectueusement,

Jacqueline Messer-Lepage  
Présidente du Conseil (2015-2017)  
COPR/OCR

## Annexe A : Membres du conseil de la COPR/OCRP *(en date du 31 mars 2017)*

Richard Simpson (président élu; président du GTPS)	Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique – Ordre des techniciens ambulanciers paramédicaux de la Colombie-Britannique
Jacqueline Messer-Lepage (présidente)	Ordre des techniciens ambulanciers de la Saskatchewan
Corene Debreuil	Santé Manitoba, Mode de vie sain et aînés – Division des services médicaux d’urgence
Corey Freedman (ISWG)	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Ontario, Division des services médicaux d’urgence
Bud Avery	Services de santé d’urgence, Nouvelle-Écosse
Karl Kowalczyk	
James Sullivan (trésorier/président sortant)	Gouvernement de l’Île-du-Prince-Édouard – Conseil des services médicaux d’urgence, Santé IPÉ
Ken Driscoll	Surveillance médicale provinciale, District sanitaire de l’Est, Terre-Neuve-et-Labrador :
Dr Colette Lachaine (observatrice du Québec)	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
Claude Desrosiers (délégué)	



## Annexe B : Organigramme de la COPR/OCRP

*Le Conseil de la COPR/OCRP se compose de représentants de chaque juridiction provinciale qui réglemente la profession de technicien ambulancier paramédical.*

Membres  
 (Juridictions)

Conseil  
 COPR/OCRP

Groupe de travail sur le  
 partage de l'information (GTPI)  
 (mobilité de la main-d'œuvre)

Groupe de travail sur la  
 planification stratégique  
 (ad hoc)

Comité exécutif  
 (élu)

Comité des examens

Groupe de travail  
 sur les examens

Services administratifs de l'OCRP  
 (nominations et élections)

Services de gestion des  
 examens de l'OCRP